

C.A.P.N. d'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude (décret de 1972 modifié) des 25, 26, 27 et 28 mai 2010

Il faut, au préalable, redire l'extrême difficulté de cette voie d'accès au corps (taux de promotion, c'est-à-dire nominations sur candidatures, de 2,42%). Nous avons attiré tout récemment l'attention, dans un bref article du mensuel, sur la considérable baisse des possibilités de promotion (370 postes en 2007 et 278 cette année, second degré et supérieur confondus, soit une baisse de 25%). Ce chiffre doit être apprécié à l'aune des 153951 ayants droit, des 11456 candidats (en légère augmentation par rapport à 2009) et, enfin, des 1373 propositions rectores (contre 1386 l'an dernier, 1574 en 2008 et 1619 en 2007) dont 204 (soit 14,8 %) pour le supérieur.

Dans ce contexte très difficile, nous avons obtenu 22 nominations (le même chiffre qu'en 2009 contre 19 en 2008) et une liste complémentaire, soit 7,9 % de l'ensemble. Ce résultat doit être comparé avec la part des Prce parmi les certifiés promouvables (2 % seulement). Nous ne sommes donc pas pénalisés, contrairement à une rumeur aussi persistante qu'infondée. Mais sans doute l'écart entre le nombre important de propositions rectores, de nature à nourrir des espoirs excessifs, et les promotions, est-il à l'origine de la persistance de ce ressenti.

La philosophie de la liste d'aptitude a été, il y a 6 ans, profondément modifiée. Désormais, il ne s'agit plus exclusivement de promouvoir des professeurs particulièrement méritants, mais aussi, et surtout, de recruter dans un nouveau corps. Ceci implique que les promus puissent encore se consacrer assez longuement à leur nouvelle carrière. Néanmoins, ce changement de philosophie connaît une souplesse d'application bienvenue, si bien que la promotion de collègues en fin de carrière est obtenue dans un nombre très significatif de cas. La plupart des inspections générales sont en effet sensibles à l'amertume, si souvent exprimée par nos collègues, face à un manque réel de reconnaissance. Il reste bien sûr un grand nombre de professeurs très expérimentés qui n'obtiendront jamais cette légitime reconnaissance.

Quelques précisions sur les données statistiques : l'âge moyen des promus de l'enseignement supérieur reste élevé (58 ans et demi, sensiblement identique à celui des années précédentes). Le plus jeune nommé est né en 1961 et le plus âgé en 1947, mais la plupart ont entre 55 et 63 ans. Nous ne tenons pas compte ici des résultats relatifs à l'EPS. La parité syndicale unanime a refusé de siéger pour cette discipline, en raison du maintien par l'administration (contre l'inspection générale) de candidats imposés. Nous avons d'ailleurs gravi une marche

supplémentaire dans l'arbitraire, deux dossiers n'ayant pas été retenus par les Capa.

	Discipline	Prop. Rect.	NoNommés	N2009 20	RR2008	2007	2006	RR2005	RR 2004	2003	2002	2001	Total
	Lettres mod.	19	2	3	2	3	2	1	1	3	6	4	22
Phi	Philo.	3	1	1	1	2	3	1	2	2	1	0	12
	Lettres class.	6	0	1	2	1	0	0	0	1	2	1	5
Al	Allemand	6	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	6
	Anglais	32	6	4	4	5	4	5	7	3	4	0	34
	Italien	2	0	0	0	0							

Chinois	0	0	0	0	0							
Espagnol	3	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	3
Histoire- géo	5	1	3	1	5	2	3	2	1	2	3	19
SES	5	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
SVT	6	1	0	0	1	1	1	2	1	1	0	8
Maths	22	2	3	1	5	7	8	7	5	6	6	46
Physique	12	2	3	2	4	5	3	2	2	2	1	21
Musique	2	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	3

ArtArts plas.	2	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	2
ArtArts appl.	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
EPS	32	4	2	2	2	3	5	5	3	3	4	29
GéGénie civ.	2	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	3
Génie élec.	7	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	4
GéGénie méc.	11	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	4
Génie biologique	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécanique	2	1	0	0	1	0	0	1	1	1	0	5

et	Économie gestion	21	1	1	2	3	1	1	3	3	2	3	17
	TOTAL 2 e en Arabe)	204 (dont	22	22	19	33	31	32	39	27	37	25	246

Répartition académique

	ACAD. No	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	Total sur 9 ans
Aix- Marseille		1	0	0	0	0	1	1	0	0	3
Amiens		0	1	0	2	3	0	5	1	3	15
Besançon		1	0	1	0	0	0	0	0	1	3
Bordeaux		0	1	1	2	1	1	1	3	0	10
Caen		1	0	0	1	0	1	0	1	0	4

Clermont-Ferrand	0	0	0	1	0	2	0	2	3	8
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créteil	2	2	5	3	0	2	4	5	3	26
Dijon	0	1	0	1	0	0	1	0	0	3
Grenoble	2	1	2	1	1	3	1	1	2	14
Guadeloup	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Guyane	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Lille	0	2	0	2	1	2	4	1	4	16
Limoges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lyon	1	2	0	2	3	3	3	1	6	21

Metz Tours	Martinique	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Montpellier	0	1	1	0	1	1	0	0	1	5
	Nancy-Metz	2	1	1	3	0	4	1	0	2	14
	Nantes	0	2	1	2	3	2	1	0	1	12
	Nice	0	1	0	1	2	0	1	0	2	7
	Orléans-Tours	1	0	0	0	1	2	3	0	1	8
	Paris	4	1	3	3	3	0	0	3	1	18
	Poitiers	1	1	0	0	0	2	3	1	0	8
	Reims	1	2	0	2	1	1	1	1	1	10
	Rennes	0	1	2	0	0	1	1	2	1	8

Réunion	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2
Rouen	1	0	1	1	3	1	5	1	0	13
Strasbourg	0	0	1	2	2	1	1	0	0	7
Toulouse	0	0	0	1	0	1	2	2	1	7
Versailles	0	2	0	3	5	1	0	1	3	15

Ce tableau n'a pas grande signification, le supérieur étant examiné en dehors de toute logique de répartition académique. On peut néanmoins remarquer que la Corse et Limoges n'ont eu aucun promu en 9 ans.

Redisons une fois encore que la mise en place d'un barème (qui prendrait notamment en compte le mode d'accès au corps, la bi-admissibilité à l'agrégation, les titres universitaires, l'investissement pédagogique et administratif) et, surtout, l'augmentation du quota de promotions possibles (1/5 des titularisations de l'année N-1, au lieu de 1/7) seraient les moyens efficaces d'une plus grande justice.

Il faut rappeler avec force qu'il faut souvent de très longues années pour qu'une candidature aboutisse. Nous attirons donc particulièrement l'attention des commissaires académiques sur les fréquentes erreurs d'interprétation : le fait qu'un collègue, bien classé et/ou assez âgé, ne soit pas promu n'indique aucunement qu'il ne le sera jamais. **Il est donc inopportun, sauf indication claire de l'inspection générale (transmise aux recteurs par les IPR), de retirer des listes des Capa des collègues qui y séjournent depuis 6 ou 7 ans, voire plus.**

Rappel important : on doit faire acte de candidature pour que les dossiers soient traités par les CAPA. En outre, en l'état actuel des choses, il faut impérativement que tous les candidats se fassent connaître de l'inspection générale (ils peuvent aussi solliciter une visite, sous

couvert de leur chef d'établissement), et il est également recommandé de prendre contact avec l'IPR pour avoir son soutien en vue de l'inscription sur la liste académique. Bien entendu, il vous appartient d'agir pour qu'existent, au niveau des universités, des commissions spécifiques dans lesquelles tous les dossiers auront été examinés avec soin. Il faut ensuite insister pour que les présidents les transmettent aux recteurs.

N'oubliez pas de nous adresser le double de votre correspondance et de nous tenir informés de toutes vos démarches. Vérifiez que le SNESUP est bien en possession de votre adresse email pour nous permettre de vous transmettre vos résultats personnels aussitôt que nous les avons.

Hervé LELOUREC et Alain POLICAR, commissaires paritaires nationaux.